

COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
ASSEMBLEE COMMUNE  
DIVISION ETUDES, INFORMATION ET DOCUMENTATION

# **Informations mensuelles**

Septembre 1957



COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
ASSEMBLEE COMMUNE  
DIVISION ETUDES, INFORMATION ET DOCUMENTATION

INFORMATIONS MENSUELLES

sur la

COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

et sur

L'INTEGRATION EUROPEENNE

Luxembourg



## SOMMAIRE

I. LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER	
A. <u>Activité des institutions</u> .....	7
i) L'Assemblée Commune (travaux des commissions) .....	7
ii) Le Conseil spécial de Ministres ...	9
iii) La Cour de Justice .....	12
B. <u>Inconvénients et avantages des stocks de houille</u> .....	14
II. LE PROBLEME DE L'ENERGIE EN BELGIQUE	
i) Une étude du Ministère des affaires économiques .....	25
ii) Un commentaire de la presse syndicale .....	33
iii) Un projet de loi sur l'exploitation des réserves charbonnières de la Campine .....	35
III. LE MARCHÉ EUROPEEN DE L'ACIER EN 1956 ...	39



I

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER



## A. ACTIVITE DES INSTITUTIONS

### 1) L'Assemblée Commune

La Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production s'est réunie à Luxembourg, le 21 septembre 1957.

La Commission a eu un échange de vues avec la Haute Autorité sur la définition d'une politique sidérurgique. La Haute Autorité n'a pas encore terminé ses travaux dans ce domaine; par conséquent, l'échange d'opinions s'est basé sur un schéma tracé, à titre personnel, par le Vice-président, M. COPPE, qui a indiqué les grandes lignes du problème, suivant le point de vue présumable de la Haute Autorité.

La Commission a passé ensuite à la discussion, avec la Haute Autorité, de l'exécution de la politique charbonnière en mettant en relief la nécessité de joindre à la coordination d'une politique générale de l'énergie l'urgence de l'exploitation de nouveaux puits charbonniers, l'opportunité de définir une politique des importations (spécialement en ce qui concerne les contrats à long terme) et, enfin, la nécessité d'une politique de stockage.

En fin de séance, un échange d'opinions eut lieu sur la préparation du colloque avec le Conseil de Ministres et la Haute Autorité, prévu pour la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée Commune qui se tiendra à Rome, du 5 au 9 novembre 1957.

La Commission des affaires sociales s'est réunie le 6 septembre 1957, à Luxembourg, sous la présidence de M. NEDERHORST.

La Commission a entendu un exposé de deux experts sur la migration des travailleurs. M. HANEKUYK (Pays-Bas) a fait rapport sur les dispo-

sitions prises à ce sujet dans des pays tiers, principalement dans le Commonwealth britannique et aux Etats-Unis. M. ROY (France) a parlé des résultats de son enquête sur la réadaptation dans le bassin du Centre-Midi et en Lorraine. Les deux experts ont répondu à plusieurs questions et M. HANEKUYK a répondu point par point à un questionnaire de la Commission sur la migration. Les deux experts ont soutenu qu'il faut préférer les petits projets de transferts aux migrations en masse.

La Commission a examiné en première lecture le rapport que M. VANRULLEN présentera, en novembre, sur les aspects humains du problème de la sécurité dans les mines.

La Commission a examiné un questionnaire de M. HAZENBOSCH sur la réduction de la durée du travail, dont la Commission avait discuté le 19 et le 25 septembre 1957 avec les représentants des organisations patronales et ouvrières.

La réunion suivante, primitivement fixée au 4 octobre, a été remise au 8 octobre.

La Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines s'est réunie le 5 septembre 1957 à Luxembourg, sous la présidence de M. SABASS.

La Commission a examiné en première lecture le projet d'un rapport que M. CARBONI soumettra à la session de novembre de l'Assemblée, sur les aspects juridiques de la sécurité dans les mines.

En sa qualité de rapporteur sur les aspects techniques de la sécurité dans les mines, M. SABASS a commenté ensuite la structure et les grandes lignes de son rapport.

La réunion suivante a été fixée au 7 octobre.

La Commission des transports s'est réunie à Luxembourg, les 18 et 19 septembre.

La Commission a examiné avec les représentants de la Haute Autorité le problème des tarifs de soutien et a obtenu des éclaircissements sur la situation actuelle. Ensuite la Commission a poursuivi, avec la collaboration des experts, l'étude des problèmes inhérents à la coordination générale des transports européens.

La Commission a finalement fixé une réunion restreinte pour la mise au point du rapport préparé par M. KAPTEYN. Le rapport sera soumis ensuite à un examen conclusif, lors de la prochaine séance plénière de la Commission.

ii) Le Conseil spécial de Ministres (1)

Le Conseil spécial de Ministres a tenu sa 44ème session le 9 juillet 1957 sous la présidence de M. J. REY, Ministre des affaires économiques de Belgique.

Au cours de cette session préparée par la Commission de Coordination lors de sa 66ème réunion du 5 juillet 1957, les représentants des gouvernements des Etats membres ont défini le mandat à confier à l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille et en ont approuvé le Règlement intérieur. Ces deux textes ont été publiés au Journal officiel de la Communauté en date du 31 août 1957.

En second lieu, les représentants des gouvernements des Etats membres ont adopté le texte de l'Accord relatif aux frets et conditions de transport pour le charbon et l'acier sur le Rhin, élaboré par le Comité ad hoc "Frets fluviaux" et mis au point par la Commission de Coordination, le 5 juillet 1957.

Cet Accord, consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil spécial de Ministres,

---

(1) Pour l'activité de la Haute Autorité, se reporter au "Bulletin mensuel d'information" publié par cette institution.

sera publié au Journal officiel de la Communauté dès que le Secrétaire Général du Conseil aura reçu de la part de tous les Etats membres notification officielle de l'applicabilité de cet Accord, selon les dispositions de leur droit interne. Il entrera en vigueur trois mois après la date de sa publication au Journal officiel de la Communauté.

Par ailleurs, le Conseil a arrêté le mandat à confier au Comité mixte pour l'étude des problèmes posés par la recherche de l'harmonisation des politiques conjoncturelles menées par les Etats membres, notamment avec la politique de la Haute Autorité.

Il a également pris acte du rapport soumis par la Haute Autorité sur les plans de livraison établis par les principaux bassins de la Communauté pour l'année charbonnière 1957/1958.

Ensuite, le Conseil, afin de restreindre les exportations de rails usagés à destination des pays tiers, a décidé que des contingents seraient octroyés à chaque Etat membre pour l'exportation de ces produits et que le régime des certificats de contrôle serait mis en vigueur.

D'autre part, sur proposition de la Commission de Coordination, le Conseil a approuvé le projet d'une nouvelle nomenclature uniforme des transports ainsi qu'un document reproduisant deux tableaux de concordance.

En outre, le Conseil a approuvé un certain nombre de modifications de détail à la nomenclature douanière commune.

Enfin, le Conseil a convenu de tenir sa 45ème session le 1er octobre 1957, à Luxembourg.

Les Ministres du travail des six pays membres se sont réunis à Luxembourg, le 26 juillet, sous la présidence de M. Léon-Elie TROCLET, Ministre du travail de la Belgique.

Ils ont pris des décisions sur certains problèmes qui n'avaient pas été résolus par le Comité d'experts chargé d'établir un projet de convention européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants. Les Ministres ont en outre estimé qu'une réunion commune du Comité intérimaire pour le Marché commun et l'Euratom de Bruxelles et du Comité d'experts précité devrait avoir lieu en vue d'examiner certaines questions d'ordre institutionnel qui se posent lors de la conclusion de la Convention européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants, compte tenu des dispositions du traité instituant la Communauté économique européenne.

A l'occasion de deux réunions tenues les 9 et 10 juillet et les 29 et 30 juillet 1957, la Commission ad hoc "Transports routiers" a poursuivi l'examen de l'avant-projet d'accord relatif aux transports de ferraille et d'acier par route pour compte d'autrui ainsi que des "Dispositions complémentaires audit Accord".

En outre, en vue de l'établissement d'une règle pratique pour la formation des prix minima et maxima, la Commission ad hoc a procédé à un premier examen des données chiffrées communiquées par les gouvernements sur la base d'un questionnaire établi par la Division des transports de la Haute Autorité et concernant les transports par route de tôles d'acier et d'acier laminé sur un certain nombre de relations intérieures et internationales à l'intérieur de la Communauté.

Le Comité ad hoc "Ferraille" s'est réuni à Luxembourg, le 12 et le 30 juillet 1957, pour poursuivre la discussion au sujet des réglementations applicables à l'exportation des produits de réemploi et à la circulation de ces produits dans la Communauté.

Le Comité mixte Conseil/Haute Autorité a tenu sa 4<sup>ème</sup> réunion le 10 juillet 1957, à Luxembourg. Au cours de cette réunion, le Comité a

décidé la publication de "l'Etude sur la structure et les tendances des économies énergétiques dans les pays de la Communauté" effectuée par l'une des commissions instituées par le Comité mixte. Par ailleurs, il a pris acte de l'état d'avancement des travaux de la Commission "modes de fixation et structures de prix des diverses formes d'énergie", et de ceux de la Commission "réglementations fiscales et douanières applicables aux différents produits énergétiques". Enfin, le Comité a arrêté un plan de travail pour donner suite aux différents points du mandat que lui a donné le Conseil en vue de l'étude du problème posé par la recherche d'une harmonisation des politiques conjoncturelles des Etats membres.

Le Comité ad hoc "Sécurité dans les mines de houille" s'est réuni à Luxembourg le 18 juin et les 4 et 5 juillet. Le Comité a consacré ces réunions à l'examen des travaux des Commissions I et II de la Conférence sur la sécurité dans les mines de houille et soumis à la Commission de coordination un rapport intérimaire sur les résultats de son examen.

### iii) La Cour de Justice

La procédure écrite, relative au recours présenté par la société ALMA de Turin le 10 décembre 1956, en vue de l'annulation de la décision par laquelle la Haute Autorité la frappait d'une amende, est terminée. L'audience publique est fixée au 16 octobre 1957.

La "Geitling" Ruhrkohlen-Verkaufsgesellschaft mbH, en tant que mandataire des sociétés minières du bassin de la Ruhr y adhérent, et la même "Geitling" Ruhrkohlen-Verkaufsgesellschaft mbH, en son propre nom, ont présenté un recours contre la Haute Autorité requérant l'annulation des articles 5 (1) et 15 (2) de la décision n° 16-57 du 26 juillet 1957 (Journal officiel de la Communauté du 10 août 1957, p. 319). La décision dont il s'agit complète et modifie la décision n° 5-56

du 15 février 1956 relative à l'autorisation de la vente en commun de combustibles par les sociétés minières affiliées à la "Geitling". L'article 5 (1) attaqué stipule que "l'approvisionnement direct de négociants de charbon en gros en combustibles du Comptoir de vente de charbon de la Ruhr "Geitling" destinés à des acheteurs (négociants ou utilisateurs) établis aux Pays-Bas ne peut pas être subordonné à la condition que ces négociants apportent la preuve qu'ils satisfont au troisième critère dans la zone de vente I (article 2, point 3 : achat de 9.000 tonnes auprès du Comptoir de vente de charbon de la Ruhr "Geitling")".

Le 14 septembre 1957, la "De Gezamenlijke Steenkohlenmijnen in Limburg", de Heerlen, a introduit un recours contre la Haute Autorité pour l'annulation de la décision (non publiée) concernant le Gouvernement fédéral d'Allemagne et relative à la prime exempte de taxes accordée aux mineurs du fond et appelée "Bergmannsprämie".

Outre l'annulation, la requérante demande que la Cour veuille "déclarer que la Haute Autorité doit donner acte, au moyen d'une décision, de ce que la République fédérale d'Allemagne, en finançant à l'aide de fonds publics une prime exempte d'impôts aux mineurs du fond, a enfreint les obligations dérivant du Traité et qu'elle doit par conséquent annuler cette disposition".

---

B. INCONVENIENTS ET AVANTAGES DES

STOCKS DE HOUILLE

Dans la première partie d'une étude publiée dans les "Annales de sciences économiques appliquées", Jacques GUILMOT examine notamment les aspects négatifs et positifs d'une politique de stockage de la houille. En premier lieu, l'auteur étudie les caractéristiques du marché charbonnier.

L'offre sur ce marché est déterminée par la production et par l'importation.

La production est rigide, aussi bien dans le sens de la hausse que dans celui de la baisse. L'inélasticité dans le sens de la hausse, de la production charbonnière, dépend de facteurs naturels, de la structure financière des entreprises (investissements onéreux et de faible rendement) et du problème de la main-d'oeuvre (difficultés de recrutement et de formation). La rigidité vers la baisse est, à son tour, le résultat de facteurs naturels (une exploitation abandonnée est une exploitation perdue), de la structure des coûts de production (incidence notable des charges fixes) et du problème de la main-d'oeuvre (inopportunité des licenciements en période de dépression).

A l'encontre de la production, l'offre à l'importation s'est révélée, depuis quelques années, d'une souplesse totale dans le sens de la baisse, et relative dans le sens de la hausse.

La limite d'élasticité vers la hausse est déterminée par le prix du charbon importé et, en présence d'une forte demande, par le coût des frets.

L'importation n'est donc souple que dans certaines limites et, de ce fait, l'offre globale est rigide.

La demande de houille domestique est principalement fonction des possibilités de substitution d'autres formes d'énergie. Dans l'ensemble, la demande de houille domestique apparaît comme plutôt rigide. Abstraction faite des fluctuations saisonnières, elle est stationnaire.

La demande de houille industrielle est peu élastique à court terme (dans la mesure où elle est destinée à satisfaire aux besoins des entreprises existantes), mais elle est devenue très élastique à long terme, avec la concurrence des différentes formes d'énergie et la possibilité de modifier les installations.

En définitive, en régime d'importation libre et vu les possibilités de substitution, la demande de houille industrielle est élastique, même à court terme. L'élasticité est fonction de l'attitude des différents utilisateurs et est d'autant plus grande que le produit en cause représente une part plus importante du prix de revient. Par exemple, si le prix du coke s'élève plus que celui des autres matières premières, la sidérurgie en réduit la consommation en utilisant plus de ferraille et de minerai à haute teneur.

L'équilibre entre une demande de houille qui fluctue et une offre rigide ne peut se faire que moyennant la mise en stocks de la production temporairement non consommée, qui agira comme volant régulateur. La somme des stocks doit couvrir les variations de la consommation et des approvisionnements.

En ce qui concerne les causes qui déterminent les fluctuations de la demande, on peut classer les différentes sortes de stockage qui y correspondent. On peut distinguer les stocks saisonniers, destinés à faire face aux fluctuations de la demande de charbon domestique, les stocks conjoncturels, destinés à équilibrer les variations de la conjoncture et enfin, les stocks structurels, constitués par des produits de moindre qualité qui ne sont vendables qu'en cas de pénurie excep-

tionnelle. Ces stocks sont dits structurels car ils proviennent de la concurrence des autres sources d'énergie.

Puisque le seul facteur de l'élasticité de l'offre sur le marché charbonnier est constitué par l'importation et puisque, comme le fait s'est produit sur le marché de la C.E.C.A., après 1949, c'est au charbon que l'on a demandé de couvrir les pointes des besoins d'énergie, les excédents de la demande ont été couverts par les importations qui, dans les dernières années, ont subi de fortes variations.

### Inconvénients du stockage

Après avoir examiné, sur la base des statistiques de la Haute Autorité, l'évolution des stocks de charbon dans la Communauté de 1949 à 1956, l'auteur étudie les aspects négatifs et positifs du stockage.

La première difficulté est constituée par la détérioration de la houille qui se présente sous trois aspects :

a) diminution du pouvoir calorifique du charbon exposé à l'air. Avec l'extraction de la houille, de la couche où elle était soumise à une forte pression, se produit une chute de pression et, par suite, un dégagement de gaz combustibles. La diminution du pouvoir calorifique varie entre 2 et 11% et celle de la valeur marchande entre 1,95 et 10,8%.

b) effritement du charbon par suite des intempéries et en raison de sa friabilité. Les charbons destinés à l'usage domestique sont plus sensibles à ce phénomène que les charbons industriels; les premiers étant destinés à des stockages beaucoup plus brefs que les seconds, cet inconvénient a moins d'importance.

c) danger de combustion spontanée, provoquée par la lente oxydation du charbon au contact de l'air.

Les charbons à coke et les charbons industriels (charbons bitumeux pour la plupart) sont les plus exposés à ce phénomène, alors que les anthracites et les houilles compactes (à gaz) ne présentent pratiquement pas de danger. Toutefois, en ce qui concerne les charbons industriels, le danger de combustion diminue avec le temps.

La deuxième difficulté à considérer provient de l'augmentation du prix de revient, résultant du coût direct et indirect des manutentions des stocks.

La troisième difficulté résulte du fait que les compagnies d'assurances subordonnent la conclusion des contrats à certaines conditions qui imposent le stockage en tas séparés et obligatoirement limités, afin de réduire au minimum les possibilités d'extension des incendies éventuels. Il en résulte un problème d'espace et des dépenses consécutives de transport qui se répercutent sur les prix de revient.

A ces difficultés, s'ajoute la question du financement qui est l'aspect le plus important du problème des stocks.

Le financement des matières stockées comporte les postes suivants :

immobilisation, perte d'intérêt due à cette immobilisation, loyer des aires de stockage, frais de manutention et de surveillance et, enfin, frais d'assurances contre le vol et l'incendie. L'immobilisation constitue le poste le plus important et le montant peut en être très élevé, en particulier dans les cas des stocks conjoncturels pour lesquels des sommes énormes demeurent bloquées.

C'est ce qui est advenu en Belgique en 1954, lorsque les stocks ont dépassé 4 millions de tonnes, soit 6 semaines de production, représentant à peu près 2,1 milliards de francs et que les entreprises n'ont pu mobiliser que 400 millions de

crédits. On comprend dès lors, les conséquences désastreuses résultant d'un tel appauvrissement de la trésorerie : retards dans les investissements, chômage "économique", mauvaise utilisation des installations entraînant des difficultés d'amortissements accrues.

Ces conséquences ne constituent pas, à proprement parler, des désavantages des stockages, mais des inconvénients résultant des difficultés de financement par suite d'un manque d'organisation ou de modalités de crédits adéquats. Dans la situation actuelle, vu l'obligation pour les charbonnages de supporter à eux seuls les charges du financement, le stockage entraîne le chômage économique. Il s'en suit une instabilité de la main-d'oeuvre qui porte un grave préjudice à la production future, étant donné la lenteur de la formation professionnelle. Toutefois, une politique rationnelle de stockage remédierait à ces inconvénients qui sont particuliers à la situation actuelle.

La technique du financement devient beaucoup plus difficile quand il s'agit de stocks conjoncturels et non plus de stocks saisonniers, c'est-à-dire quand il s'agit de maintenir les stocks pour toute la durée de la phase de dépression du cycle charbonnier, phase qui se mesure en années et non plus en mois.

Or, en économie politique, le plan de stockage intégral, c'est-à-dire la politique du "volant" de production adoptée par l'ensemble des producteurs d'un même secteur, est considérée en pratique comme irréalisable.

En effet, la présence de stocks importants s'oppose à la reprise des affaires, car l'éventuel acheteur est persuadé que les prix diminueront encore. Par contre, l'industriel qui règle sa production sur la demande et qui ne pratique pas le stockage en période de dépression, tend à raccourcir celle-ci, précisément à cause de l'absence de

stocks. Sous cet aspect, le stockage doit donc être considéré comme une cause du prolongement des crises.

Toutefois, le principe n'est intégralement applicable qu'aux biens de consommation, les fluctuations de prix influant sur l'attitude des consommateurs. Mais dans le cas des matières premières et surtout du charbon, qui, à l'intérieur de la C.E.C.A., est soumis à des réglementations de prix bien déterminées, le principe se vérifie beaucoup moins et paraît même être démenti par l'épuisement rapide des stocks en 1951 et 1954. En outre, le mouvement rapide des stocks de 1935 à 1937, à un moment où aucune taxation n'était prévue sur les prix du charbon, semble indiquer que le stockage de l'époque, bien que généralisé, n'a pas été un obstacle à la reprise des affaires. Sans doute, le ralentissement des commandes de charbon est-il d'autant plus rapide qu'il y a beaucoup de stocks, mais au moment de la reprise, la présence de stocks a une influence bénéfique, en empêchant une reprise brutale de l'activité économique. Il en résulte que le stockage du charbon présente des inconvénients, moins au moment de la reprise qu'au début de la crise. Et puisque, lorsque les affaires commencent à ralentir, les stocks ne sont normalement pas importants, on ne peut soutenir que le stockage soit un obstacle au déroulement régulier de l'activité économique.

En conclusion, le stockage conjoncturel est surtout un problème de financement et d'aires disponibles plutôt que de détérioration ou d'augmentation des prix de revient, provoquées par la manutention.

#### Avantages du stockage

Le stockage de la houille exerce une influence considérable sur la vie sociale du pays producteur, car les salaires de l'industrie charbonnière représentent près des deux tiers du coût de production.

Une solution adéquate à ce problème délicat constituerait non seulement un remède au chômage économique, mais aurait également une influence psychologique très forte sur la main-d'oeuvre, en en améliorant le rendement et en la rendant plus stable.

En outre, le maintien de la production à un niveau relativement élevé durant une période de dépression économique, constitue également un avantage pour l'Etat, car il évite à ce dernier les lourdes charges résultant du chômage et atténue la diminution du revenu national. En période de haute conjoncture, la présence de stocks diminue le volume des importations et réduit donc la sortie des devises.

La possibilité de stocker la production excédentaire permet aux producteurs de stabiliser l'extraction, ce qui est très important pour l'industrie charbonnière où la part des frais fixes dans les prix de revient est considérable.

En outre, le producteur a intérêt à assurer la stabilité de la main-d'oeuvre.

L'écoulement facile des stocks en période de reprise justifie également la politique de stockage aux yeux du producteur, car elle lui assure un bénéfice qu'il n'aurait pas eu autrement. La perspective du profit à réaliser au moment de la reprise peut inciter le producteur à supporter les coûts élevés du stockage au cours de la période de dépression.

Enfin, l'amélioration des possibilités de stockage renforcerait la position des producteurs en face des intermédiaires et des consommateurs, en permettant de fractionner l'offre et de proportionner les quantités mises sur le marché aux besoins du moment.

En dernier lieu, il faut considérer la menace de concurrence des charbons américains, favorisés par des conditions naturelles qui maintiennent les prix de revient à un niveau très bas. La

menace ne peut être évitée que par la compression des prix de revient communautaires ou par le contingentement des importations américaines. Dans ce cas, une politique rationnelle de stockage s'impose avec la plus grande nécessité.

Le consommateur également a tout intérêt à posséder des stocks ou à pouvoir en disposer auprès du producteur au moment de la reprise. En effet, l'existence de stocks sur une grande échelle met le consommateur à l'abri d'une menace d'augmentation des prix. Cela est vrai, bien qu'actuellement les prix soient contrôlés, mais la tendance à la flexibilité augmente au fur et à mesure que se réalise le marché commun. On pourrait objecter que l'élasticité de la production américaine et le développement du commerce charbonnier entre les deux continents garantissent l'approvisionnement et, avec lui, la stabilité des prix. Mais cela est vrai dans certaines limites, car si les prix "fob" américains sont suffisamment stables, les frets maritimes subissent de violentes fluctuations en rapport avec les variations de la demande, ce qui rend les prix "cif" très sensibles aux variations de la conjoncture.

D'autre part, le consommateur doit être attentif aux risques que présente une dépendance trop grande vis-à-vis des sources d'énergie extérieures: les considérations stratégiques et les possibilités de bouleversement politique d'autres régions du monde doivent également entrer en ligne de compte. En outre, il faut également considérer les éventuelles difficultés de paiement en devises, dans le cas où les obstacles au commerce international en limitent la disponibilité.

Il convient également de mentionner un nouveau problème qui concerne l'industrie sidérurgique. Déjà, par suite de notre insuffisance en coke, (non par manque de réserves, mais par manque de stockage et d'expansion charbonnière), le charbon à coke est acheminé vers les ports américains de l'Atlantique. Or, l'épuisement progressif des réserves américaines en minerai de fer détermine

les grandes firmes à s'intéresser davantage au minerai importé par mer et ce minerai serait déchargé dans les mêmes ports. Les Américains pourraient donc être incités à installer des hauts-fourneaux sur la côte, plutôt que de nous envoyer leur charbon, et à fabriquer de l'acier à exporter sur les marchés traditionnels de l'Europe occidentale.

Il est donc indispensable pour la Communauté que la couverture des besoins en énergie soit assurée pour la plus grande partie par la production intérieure.

(J. GUILMOT - Le problème des stocks de houille (à suivre), Annales de sciences économiques appliquées. Juillet 1957)

---

## II.

# LE PROBLÈME DE L'ÉNERGIE EN BELGIQUE



1) Une étude du Ministère des affaires économiques

Considérations générales.

Dans presque tous les pays de l'Europe, les perspectives d'approvisionnement en énergie ont fait l'objet des préoccupations des milieux professionnels intéressés, des techniciens et des pouvoirs publics. Ces préoccupations sont justifiées, car l'énergie est d'une importance vitale pour l'activité économique et, d'autre part, il est clair que les ressources dont l'Europe dispose sont loin d'être illimitées.

En Belgique, le problème nécessite un examen particulièrement attentif étant donné le caractère de l'économie qui exige des quantités d'énergie considérables et étant donné le niveau de vie relativement élevé qui se traduit par une demande importante de combustibles.

Toute prévision relative à l'un des éléments du système économique est conditionnée par des hypothèses de travail visant les autres éléments de ce système. Il en est ainsi des prévisions concernant les besoins d'énergie. En effet, il tombe sous le sens que ces derniers dépendront à l'avenir du rythme de l'expansion économique ou inversement, que le développement de disponibilités appropriées en énergie est l'une des conditions indispensables à l'expansion. C'est pourquoi, dans la présente étude, l'effort d'investigation a été concentré sur la recherche de rapports significatifs entre le niveau de l'activité industrielle et le volume des besoins en énergie.

Il va de soi que les besoins en énergie peuvent être influencés par d'autres facteurs que l'expansion de l'activité économique. Celle-ci paraît néanmoins être de loin la plus importante. C'est pourquoi, on pense avoir saisi l'aspect essentiel du problème en fixant l'attention sur la relation entre l'activité industrielle et les besoins d'énergie.

L'étude de l'influence apparente du temps sur la consommation de l'énergie a permis de prendre indirectement en considération les autres facteurs susceptibles d'influencer la demande d'énergie (degré de mécanisation, amélioration du niveau de vie, meilleur rendement de l'utilisation du combustible, prix relatif de l'énergie elle-même, etc.). Cet élément a été inclus dans les formules de recherche, encore que les calculs en aient fait ressortir la faible importance relative.

### Les critères de l'enquête

Les besoins en énergie se subdivisent dans les grands secteurs suivants :

- les besoins en charbons cokéfiabiles qui sont en rapport direct avec l'activité sidérurgique et, dans la mesure où du coke est exporté, avec les besoins des sidérurgies étrangères;

- les besoins en combustibles nécessaires à la production de l'électricité qui sont en rapport direct avec le niveau général de la production industrielle;

- les besoins du reste de l'industrie et des transports;

- les besoins des foyers domestiques et de l'artisanat.

Conformément au principe exprimé plus haut, on a recherché l'influence du niveau général de l'activité industrielle et du temps sur chacune de ces grandes catégories. Pour obtenir ce résultat, il a été indispensable de passer par plusieurs stades intermédiaires.

Par exemple, en ce qui concerne les besoins en houilles cokéfiabiles, ont été successivement étudiés l'influence du niveau général de la production industrielle et du temps sur la production d'acier, le rapport entre la production d'acier et la production de fonte, le rapport entre la production de fonte et la consommation de coke, le

rapport entre la production de coke et la consommation de houille cokéfiabile, et enfin a été faite une hypothèse auxiliaire touchant la production de coke destinée à l'exportation et à des secteurs autres que la sidérurgie.

Sur la base de ces élaborations statistiques, il a été procédé par voie d'extrapolation au calcul des futurs besoins d'énergie.

### Prévisions en ce qui concerne la consommation d'énergie

Les besoins sont constitués par la consommation intérieure brute, c'est-à-dire par la production et le solde des mouvements d'importation, d'exportation et de stock. Cette consommation est basée sur les sources d'énergie primaire telles que le charbon, le pétrole brut, le bois, l'énergie hydroélectrique et le gaz méthane des charbonnages (grisou). En outre, il y a lieu de tenir compte des formes d'énergie transformées telles que l'électricité, le gaz manufacturé, les combustibles liquides raffinés, le coke, les agglomérés de houille et de lignite et les gaz de pétrole liquéfiés.

Sur la base de ces critères, a été établi un tableau des besoins d'énergie pour les années 1965 à 1975, conformément à trois hypothèses relatives au taux d'expansion industrielle. Il a été supposé successivement que la production industrielle progresserait de 2%, de 3,5% et de 5% par an en moyenne jusqu'en 1965 et jusqu'en 1975. Les quantités probables d'énergie requises dans chacune de ces hypothèses en 1965 et en 1975 ont été calculées.

La consommation d'énergie qui, en 1955, était de 34,5 millions de tonnes d'équivalent charbon, atteindrait selon les prévisions 44,5 millions de tonnes en 1965, dans l'hypothèse d'une augmentation de l'expansion industrielle de 5% par an. En 1975, conformément à la même hypothèse, la consommation atteindrait 58,4 millions de tonnes.

Une précision s'impose avant de procéder à une confrontation des besoins et des perspectives d'approvisionnement. Puisque les estimations en besoins d'énergie sont obtenues par extrapolation des rapports qui ont caractérisé l'économie belge dans le passé, elles supposent qu'il ne se produira dans l'évolution de la structure économique aucun mouvement de nature à modifier les exigences énergétiques de l'expansion.

### Prévisions sur la production interne d'énergie

Actuellement, le charbon est à peu de chose près l'unique source d'énergie primaire existant en Belgique et l'on prévoit qu'il en sera ainsi dans l'avenir.

La production prévue serait de 30 à 34 millions de tonnes de charbon en 1965 et de 32 à 36 millions de tonnes en 1975.

Ces évaluations devraient être réduites de 2 millions de tonnes pour 1965 et de 3,5 millions de tonnes pour 1975, si les réserves de Campine n'étaient pas mises en exploitation. En outre, ces évaluations supposent que l'effectif de la main-d'oeuvre du fond ne fléchira pas au-dessous de 105.000 unités et de plus, elles ne tiennent pas compte des effets éventuels d'une réduction de la durée du travail sur le volume de production.

Compte tenu du fait que la production atteignait 30 millions de tonnes en 1955, il apparaît donc que, dans la meilleure des hypothèses, la production de houille serait susceptible de croître de 1% par an en moyenne. Cette meilleure hypothèse implique non seulement l'exploitation du Bassin de la Campine, mais en outre, l'augmentation des effectifs du personnel du fond de 105.000 à 118.000 unités et la réalisation de cette dernière condition semble plutôt aléatoire. Les effectifs devraient d'ailleurs être augmentés à due concurrence si une réduction de la durée du travail amenait un fléchissement de la production annuelle par ouvrier inscrit.

## Conclusions

La confrontation entre les besoins prévus et la production nationale d'énergie conduit aux conclusions suivantes :

1) l'insuffisance de la production charbonnière par rapport aux besoins d'énergie s'accroîtra avec le temps;

2) cette insuffisance sera probablement limitée si le rythme d'expansion de la production industrielle qui a été de 4,5% ces dernières années, fléchit à environ 2%. Au contraire, le déficit sera beaucoup plus grand si le rythme d'expansion est plus élevé. Dans l'hypothèse où il atteindrait 5%, la production intérieure de charbon contribuera à la couverture des besoins d'énergie pour 65 à 75% en 1965, et seulement pour 50 à 60% en 1975 contre 94 en 1951-1954.

Cette incidence du rythme de l'expansion générale sur l'insuffisance de l'approvisionnement en charbon indigène est d'autant plus certaine qu'un rythme élevé d'expansion est indissociable d'un état de prospérité ininterrompu, de nature à accroître les difficultés d'un recrutement du personnel du fond.

3) L'ampleur de l'excédent de la consommation d'énergie par rapport aux ressources indigènes est influencée d'une manière appréciable par la répartition de la production entre les bassins et, de manière plus sensible encore, par l'évolution des effectifs disponibles pour le travail du fond. Il dépend dans une même mesure des salaires directs ou indirects que les consommateurs de charbon et la collectivité offriront aux mineurs et des décisions qui seront prises au sujet des mines marginales.

Puisque les disponibilités d'énergie conditionnent l'expansion économique, celle-ci sera donc freinée si les disponibilités sont insuffisantes.

Or, étant donné que les ressources indigènes seront certainement insuffisantes pour couvrir les besoins d'énergie et que le déficit relatif augmentera proportionnellement au rythme d'expansion, il faudra donc, pour combler ce déficit, compter sur les importations de charbon et de pétrole et sur l'énergie nucléaire.

L'étendue du rôle prévisible de l'énergie nucléaire est très incertaine et sera probablement, jusqu'en 1965, relativement peu importante. Une estimation raisonnablement optimiste permet de penser qu'en 1975, l'énergie nucléaire permettra d'économiser une quantité de combustibles classiques comprise entre 3 et 5,5 millions de tonnes d'équivalent charbon. Il apparaît donc que, même si les prévisions ci-dessus devaient être dépassées, le rôle de l'énergie nucléaire dans le bilan énergétique global de 1975 sera encore modeste, même s'il est devenu important dans le cas particulier des centrales électriques.

Dès lors, la plus grande partie du déficit devra être compensée par des importations de charbon ou de pétrole.

En ce qui concerne le charbon, étant donné que les importations des pays européens (y compris ceux de l'Est), diminueront selon toute probabilité, seules les importations des Etats-Unis pourront contribuer substantiellement à l'approvisionnement de la Belgique.

En principe, la Belgique ne devrait pas rencontrer de difficultés pour son approvisionnement en huiles minérales. Toutefois, les événements de Suez ont montré que pouvaient surgir des difficultés différentes de celles d'ordre matériel. La consommation de produits pétroliers atteignant 15 millions de tonnes, soit environ 20 millions de tonnes d'équivalent charbon, soit encore un peu plus du tiers de la consommation prévisible d'énergie primaire dans l'hypothèse d'un rythme d'accroissement de la production industrielle de 4,5%

des investissements de l'ordre de 21 milliards de francs seraient nécessaires d'ici 1975.

L'ensemble de ces considérations indique à quel point il importe que les ressources en énergie de toutes provenances soient utilisées de la façon la plus économique et la plus efficace. Dans cette perspective, le cas des houilles cokéfiabiles mérite une attention particulière. Les besoins prévus en houilles cokéfiabiles ne sont pas inférieurs au développement des besoins d'énergie en général. Ces besoins résultent d'une extrapolation basée sur la tendance observée au cours des périodes 1930 à 1937 et 1948 à 1955. Or, depuis la guerre, le développement de la sidérurgie a été plus accéléré que celui du reste de l'industrie. Si donc l'extrapolation avait été basée uniquement sur les années d'après-guerre, on aurait dû prévoir un développement beaucoup plus rapide des besoins en houilles cokéfiabiles. Les calculs faits doivent donc être considérés comme modérés. Ils conduisent néanmoins à prévoir pour 1965 un accroissement des besoins de 25%, et pour 1975, un accroissement de 50% et, ceci, dans l'hypothèse où la production industrielle augmenterait de 3,5%. Dans l'hypothèse d'un taux d'expansion industrielle de 5% par an en moyenne, ces prévisions porteraient sur 38% et 80% respectivement pour 1965 et 1975

Sans doute, les cokeries peuvent-elles s'accomoder, grâce au progrès des techniques, de qualités de houille plus variées qu'autrefois. Mais en tout cas, elles ont besoin de houille et de charbon à coke pour produire de la fonte. D'autre part, les houilles cokéfiabiles sont utilisables aussi bien pour la production de coke que pour la production de chaleur et dans ce secteur, elles peuvent être remplacées par d'autres combustibles et être réservées aux usages sidérurgiques.

Il existe en outre la possibilité d'importer des fines à coke d'Amérique, et on peut donc faire un choix entre les houilles importées et les houilles indigènes pour la fabrication du coke. Toutefois, ce choix doit avoir un caractère durable

dans la mesure où la production nationale exige, en raison de la profondeur des gisements, une régularité suffisante dans l'écoulement des produits; par ailleurs, un recours massif aux importations de fines à coke finirait par nuire à la sidérurgie s'il avait pour conséquence une instabilité excessive de ses approvisionnements en qualité ou en prix.

La mise en exploitation des réserves de la Campine intéresse donc tout le marché des sources primaires d'énergie. En effet, puisque les houilles cokéfiabiles peuvent être destinées à une utilisation différente de la fabrication du coke, toute amélioration de leur offre comporte une incidence favorable sur l'approvisionnement de l'ensemble de l'économie grâce au jeu des substitutions entre les diverses catégories de combustibles.

o

o

o

Cette confrontation entre les besoins et les ressources prévisibles conduit à la conclusion que l'énergie sera, à coup sûr, au cours des vingt prochaines années, un facteur de production rare à moins que l'on n'admette un profond fléchissement du taux de l'expansion industrielle. Le prix de l'énergie est dès lors susceptible de suivre un mouvement de hausse fondamental, favorable d'ailleurs à l'offre de combustibles, et utile pour stimuler les efforts visant à les utiliser aussi rationnellement que possible.

Il en découle, en outre, que l'accroissement de la production indigène de houille par la mise en exploitation des réserves de Campine est une nécessité urgente. En effet, l'exploitation de toutes les ressources indigènes d'énergie pour autant que le prix de revient n'en soit pas excessif, est indispensable à l'expansion économique et conforme à l'intérêt national.

(Ministère des affaires économiques, Bruxelles, février 1957, Annexe au Bulletin de la Direction générale des Etudes et de la Documentation, 1957, n° 2)

## ii) Commentaires de la presse syndicale

Le ministre des Affaires économiques a posé le problème mais il ne l'a pas encore résolu pour autant. Toutefois, il faut lui savoir gré d'avoir attiré l'attention des spécialistes et de l'opinion publique sur une question dont l'importance s'impose. En outre, le ministre a manifesté son intention de créer un Conseil de l'énergie qui donnerait des avis sur la politique de l'énergie.

La création d'un Conseil de ce genre a une utilité incontestable car les problèmes à résoudre sont légion.

En ce qui concerne l'approvisionnement, l'étude a mis en évidence les difficultés qui se manifesteront dans un avenir assez rapproché. Pour les surmonter il faut concéder d'urgence les réserves de la Campine et résoudre le problème de la main-d'oeuvre. Du simple point de vue de l'intérêt économique général, il est nécessaire de procéder à des réformes profondes.

Les prix constituent un autre facteur de la situation des ressources énergétiques d'un pays. A cet égard, les Etats-Unis se trouvent dans une situation privilégiée; la Belgique, au contraire, connaît les inconvénients du coût élevé de la production de l'énergie. Or, le prix de l'énergie augmentera encore. Plus les puits s'approfondiront et plus le prix du charbon sera élevé. Il en sera de même du charbon américain qui subira la pression d'une demande de plus en plus forte. Les frets subiront une évolution parallèle, à l'occasion de chaque période de haute conjoncture. Les prix des produits du pétrole, bien que plus stables, augmenteront également, et ceci vaudra surtout pour les huiles combustibles.

Par conséquent, l'évolution des prix ne se présente pas sous un jour favorable. Il faudra rechercher les moyens les plus rationnels de s'adapter à ces tendances. Le problème est délicat parce que le mécanisme des prix est infiniment complexe et que les prix eux-mêmes ne sont guère

comparables. Il semble cependant qu'un facteur important de la politique énergétique sera la comparaison du coût relatif des différentes formes d'énergie utilisables. D'un autre côté, la politique des prix influencera directement la nature des approvisionnements et, de ce point de vue, il sera nécessaire de s'attaquer à des problèmes tels que celui de la fiscalité ou des subventions.

Un autre facteur important est l'amélioration des rendements. Les techniciens affirment que les deux tiers des besoins en énergie ont été couverts aux Etats-Unis de 1920 à 1940 par l'amélioration du rendement moyen. Au Royaume-Uni la totalité des besoins en énergie aurait été couverte par un meilleur rendement de 1920 à 1937.

Il est certain que les progrès encore réalisables seront moins spectaculaires, comme en sidérurgie, où les rendements maxima sont déjà atteints. Mais il reste des possibilités dans le domaine des transports, dans les applications domestiques de l'électricité. On peut dire dans l'ensemble que l'on connaît moins les problèmes d'utilisation que les problèmes de production d'énergie.

Ces problèmes exigent une coordination. L'étude publiée par le ministère a le mérite d'avoir mis en évidence que celui de l'énergie ne concerne pas tel ou tel secteur, mais qu'il est un problème général à résoudre dans le cadre d'une politique énergétique générale. Cette politique s'impose d'urgence. Elle devra tenir compte de l'énergie nucléaire même si cette dernière n'a pas de rôle essentiel dans les prochaines années. L'énergie nucléaire est appelée à libérer le prix de l'énergie de celui du charbon et, par conséquent, à bouleverser les données traditionnelles. Comme l'a dit M. ARMAND, l'énergie nucléaire implique non seulement un changement des techniques mais aussi un changement des dimensions. La petite industrie nucléaire ne peut exister et le problème ne peut être résolu qu'à l'échelle européenne.

(E. DEFOSSEZ, - Le problème de l'énergie en Belgique,

C.S.C., Revue d'étude de la Confédération des syndicats chrétiens belges, 5 juillet 1957).

iii) Un projet de loi sur l'exploitation des réserves charbonnières de la Campine

En date du 18 juin 1957, le ministre des affaires économiques de Belgique, a présenté un projet de loi relatif à la concession des réserves charbonnières du bassin de la Campine. Dans l'exposé des motifs, le ministre affirme que l'évolution du marché charbonnier dans la Communauté et la réduction progressive de la durée du travail dans les mines rendent toujours plus nécessaire l'exploitation des réserves existant en Belgique.

"L'expansion économique qui est l'un des objectifs fondamentaux de la C.E.C.A. est subordonnée à des accroissements importants de la production de charbons cokéfiabiles, réalisés à des coûts assez réduits pour maintenir la capacité concurrentielle des entreprises sidérurgiques de la Communauté et particulièrement de la Belgique, sur les marchés des pays tiers."

Ces augmentations de production ne sont possibles qu'en ayant recours aux gisements de la Campine. En effet, dans les bassins du Sud, au fur et à mesure que l'exploitation devient plus profonde, la production des charbons propres à la cokéfaction diminue.

Le problème, poursuit le ministre, ne concerne pas seulement l'avenir mais également le présent. En effet, le déficit de production déjà existant par rapport aux besoins de l'industrie rend cette dernière partiellement tributaire des importations. Et puisque les prix du charbon importé dépendent en grande partie des frais de transport, l'élément d'incertitude qui en découle provoque un grave dérangement dans la régularité des approvisionnements.

L'exploitation des réserves de la Campine, suivant le rapport, permettrait à la Belgique de

se libérer de l'hypothèque qui grève son propre approvisionnement en charbon fossile.

(Chambre des représentants - Projet de loi relatif à la concessibilité des réserves charbonnières de la Campine - 761/1956-1957, n° 1).

---

**III.**  
**LE MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ACIER**  
**EN 1956**



## Caractéristiques générales

La production d'acier, en Europe comme dans le monde entier, a atteint une fois de plus en 1956 un niveau record.

En Europe occidentale, le taux d'accroissement a été inférieur à la moitié de celui de l'année précédente. Cela n'est pas attribuable à un fléchissement de la demande. Ainsi, bien que les exportations directes d'acier vers les pays d'outre-mer aient été augmentées, il n'a pas été possible de satisfaire entièrement les demandes, comme il est arrivé pour l'Inde, qui a augmenté considérablement ses importations. De même, la Chine continentale et le Japon ont augmenté leurs importations d'acier, et des accroissements ont été constatés dans les échanges réciproques parmi les pays de l'Europe occidentale et entre ces derniers et l'Europe orientale.

Les facteurs qui ont limité l'augmentation de la production européenne d'acier, sont principalement attribuables aux approvisionnements. La production a atteint la limite des capacités ou presque. Les difficultés de faire face à la demande ont été aggravées par la perte d'environ 500.000 tonnes due à la grève dans le Royaume-Uni, et d'environ 10 millions de tonnes à cause de la grève aux Etats-Unis.

Dans le secteur des matières premières, spécialement en ce qui concerne la ferraille et le coke, on a frôlé la pénurie, toutefois sans aucun arrêt dans l'augmentation de la production. Les importations de ferraille des Etats-Unis se sont maintenues à un niveau élevé et 600.000 tonnes de fonte ont été importées en Europe occidentale en provenance de l'U.R.S.S.

La consommation globale de coke a augmenté parallèlement à la production de fonte et l'on prévoit qu'elle augmentera encore tandis que la consommation spécifique de coke par tonne de fonte

produite est diminuée. On prévoit une diminution ultérieure, mais dans une mesure moindre que celle qui se constate et qui peut être attendue dans les pays de l'Europe orientale (l'U.R.S.S. exclue) lesquels ont opéré des investissements directs dans le but d'économiser le coke.

L'augmentation des prix, constatée en 1955, s'est poursuivie en 1956. Dans le domaine de la politique des prix, on a relevé principalement la difficulté croissante dans le financement de l'expansion de l'industrie sidérurgique. Au cours des années passées, une forte augmentation a été constatée dans la somme des investissements nécessaires à assurer un accroissement déterminé de la production d'acier, et il est prévu que cette tendance continuera. En partie, cela est dû à un niveau croissant des prix dans les fabriques d'outillage sidérurgique; mais il n'y a pas de doute que l'on va vers un rendement moindre des nouveaux investissements dans la sidérurgie, au fur et à mesure que la capacité de base est complètement employée.

Le volume total des échanges de produits finis et demi-finis au sein de la C.E.C.A. a diminué légèrement en 1956. Il faut le comparer à la rapide augmentation des échanges au cours des dernières années.

Les importations du Royaume-Uni en provenance de l'Europe occidentale ont considérablement augmenté. Pour la première fois depuis 1952, les importations britanniques de ces pays ont dépassé les exportations.

Un nouvel accroissement des échanges a été constaté entre les pays de l'Europe occidentale et ceux de l'Europe orientale, en particulier des exportations de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de l'U.R.S.S.

Les exportations globales d'Europe occidentale à destination de l'U.R.S.S. et des pays extra-européens ont néanmoins augmenté. L'augmen-

tation est due aux exportations à destination de l'Amérique du Nord, principalement des Etats-Unis, à la suite de la diminution de la production due à la grève, et à destination des pays de l'Extrême-Orient, dont la demande augmente rapidement.

Bien qu'en 1956 la production de produits finis ait été supérieure de 7% seulement à celle de 1955, les exportations sidérurgiques à destination des pays extra-européens ont augmenté de 21% pendant la même période.

L'année 1956 ne peut pas être considérée comme une année normale en ce qui concerne la destination et le volume des échanges d'acier, et ce à cause de la grève aux Etats-Unis et de la crise de Suez. Il semble raisonnable de prévoir que les exportations directes d'acier à destination des pays extra-européens restent stationnaires comme niveau absolu, ou dans le meilleur des cas, qu'elles augmentent plutôt lentement. La même chose peut être dite également pour l'ensemble des échanges mondiaux d'acier.

En Europe occidentale, la tendance à l'expansion des productions d'acier continue à un rythme accentué. Le fait le plus remarquable est que, depuis 1949 jusqu'à présent, et, selon les prévisions jusqu'en 1960, sans considérer les circonstances spéciales des pays plus gravement endommagés par la guerre, le taux d'augmentation de la production mondiale s'est maintenu et, semble-t-il, se maintiendra très élevé, avec de très petites différences entre les principaux pays producteurs.

En conséquence du fait déjà souligné, à savoir que la production s'approche de la limite de capacité existante, en Europe occidentale beaucoup de projets considèrent l'installation des entreprises dans des localités côtières privées ou presque privées d'outillage. Dans la plupart des cas, le choix des lieux semble être dû à la facilité que ceux-ci offrent de rejoindre par voie de mer les sources d'approvisionnement des matières premières et les débouchés possibles. Ceci met en relief l'importance croissante des sources d'appro-

visionnement de minerais accessibles par la mer (y compris les sources européennes), en regard des sources européennes accessibles par d'autres moyens de transport.

Toutefois, cette tendance n'est pas surestimée. Les nouvelles entreprises côtières représentent, sur les augmentations prévues, un pourcentage inférieur à celui dû aux entreprises à l'intérieur des terres. Bien que la marge de capacité d'exploitation soit infime ou nulle, il vaut encore mieux augmenter la production des entreprises existantes, que ce soit même au prix d'investissements importants, plutôt que de recourir à des entreprises nouvelles dans des zones vierges, dont les frais sont encore plus élevés.

D'autres aspects importants de l'expansion sont l'accroissement rapide de la production des agglomérats et l'augmentation de la production d'acier obtenue directement du minerai de fer.

Une autre évolution, de plus grande importance, destinée elle aussi, comme les précédentes, au meilleur rendement de matières premières, est constituée par l'utilisation croissante de l'oxygène dans la fabrication de l'acier. Parmi les diverses méthodes employées, la soi-disant méthode L-D (Linz-Donawitz) est très répandue. La production obtenue grâce à ce procédé est augmentée de 322.000 tonnes en 1953 à 845.000 en 1956, et il est prévu qu'en 1960 elle sera de 1,5 million de tonnes.

### La consommation d'acier en Europe

La demande d'acier en Europe occidentale a augmenté de nouveau en 1956, mais dans une proportion moindre qu'en 1955. La production et la consommation apparente ont augmenté dans tous les pays sauf en Suède, où les importations ont diminué, et les exportations de produits finis en 1956 ont augmenté considérablement par rapport à 1955. L'Italie et l'Allemagne occidentale sont devenues des exportatrices nettes directes d'acier.

En Belgique-Luxembourg, la consommation apparente a diminué également, probablement à cause du niveau record des exportations en 1956. Toutefois les chiffres de l'utilisation apparente indiquent que l'augmentation de la consommation apparente dans quelques pays est due à une plus grande demande des industries utilisatrices, comme en Italie, en Suède et en Allemagne occidentale, où l'utilisation apparente a diminué par rapport à l'année précédente.

Si l'on compare l'utilisation apparente à la production, on note que dans les Pays-Bas et en Suisse, la production est notablement inférieure à la quantité d'acier qui reste finalement dans le pays; tandis qu'en Italie, et en Suède, la production est égale à l'emploi effectif d'acier. Tous les autres pays produisent suffisamment d'acier pour leurs besoins intérieurs et sont en outre grands exportateurs directs ou indirects. Tandis que l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la France sont les plus grands exportateurs directs d'acier, le Royaume-Uni et l'Allemagne occidentale sont de grands exportateurs directs et les deux principaux exportateurs indirects.

#### Le développement des industries sidérurgiques en Europe orientale

En 1956, la production de fonte, d'acier brut et laminé a encore augmenté dans tous les pays de l'Europe orientale, à l'exception de la Hongrie qui, à cause des événements connus, a enregistré une diminution.

En U.R.S.S., la production d'acier brut a augmenté de 45,2 millions de tonnes en 1955, à 48,6 millions de tonnes en 1956, avec un accroissement de 7,4%. En 1956, il y a eu en Pologne une production de 5 millions de tonnes, avec une augmentation de 12,9% par rapport à 1955; pendant la même période, la production de la Tchécoslovaquie a atteint 4,9 millions de tonnes avec une augmentation de 9,3%; pour l'Allemagne orientale, le chiffre de la production est de 2,7 millions de tonnes et le pourcentage de l'augmentation de 9,4.

Pendant les six dernières années, la production de fonte, d'acier brut et d'acier laminé a augmenté régulièrement dans tous les pays de l'Europe orientale. Cela est dû en partie au fait que l'entrée en fonction d'une nouvelle grande entreprise exerce une influence importante sur le taux d'augmentation de l'année à laquelle il correspond. Entre 1950 et 1956, la production de la Pologne a enregistré le taux d'augmentation le plus constant et le plus élevé. Il y a eu d'importantes variations dans le taux d'augmentation de l'U.R.S.S. et de plus importants encore en Tchécoslovaquie et en Allemagne orientale, en partie à cause de l'effort tendant à équilibrer la production de fonte, d'acier brut et d'acier laminé.

En U.R.S.S., en Pologne et en Roumanie, la production de fonte de fonderie représente, sur la production totale de fonte, un pourcentage plus élevé que celui des pays de l'Europe occidentale; en Tchécoslovaquie, ce pourcentage est inférieur.

En ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières, tous les producteurs de fonte de l'Europe orientale dépendent en grande partie de l'U.R.S.S. pour leurs approvisionnements en minerai de fer, et quelques-uns de ceux-ci pour le ravitaillement en coke, bien que la Pologne soit le fournisseur principal de ce produit aux importateurs de l'Europe orientale. Il est intéressant de noter que l'emploi de minerai de fer dans les hauts-fourneaux a diminué entre 1955 et 1956 et que la consommation spécifique de minerai et d'agglomérats, combinés, par tonne de fonte produite. Enfin, on note une différence considérable dans la consommation spécifique de coke en U.R.S.S. et dans les autres pays de l'Europe orientale.

Le tableau suivant indique les chiffres de la production d'acier brut pour 1956 (effective) et pour 1960 (prévue) des quatre pays principaux producteurs de l'Europe orientale :

(en millions de t)

	<u>1956</u>	<u>1960</u>
- U.R.S.S.	48,6	68,3
- Pologne	5,0	7,5
- Tchécoslovaquie	4,9	6,5
- Allemagne orientale	2,7	3,5

Il est bon de se rappeler que les chiffres prévus pour 1960 sont tirés des plans quinquennaux, qui, dans certains pays, sont destinés à être modifiés.

(Le marché européen de l'acier en 1956. Nations Unies, Commission économique pour l'Europe, Genève juillet 1957)

---